

Nombre de conseillers :	
En exercice :	41
Présents :	32
Suffrages exprimés :	38

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Le mardi 23 juillet 2024, à 17 heures 30, le Conseil communautaire de la Communauté de communes Berry Loire Puisaye, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au siège communautaire, 42 rue des Prés Gris, 45 250 Briare, sous la présidence d'Emmanuel RAT, Président.

Date de la convocation : le mercredi 19 juin 2024

Etaient présents : dans l'ordre alphabétique des communes

Christine PARMISARI (Adon), Jérémy NOËL (Autry-le-Châtel), Hubert POULAIN (Batilly-en-Puisaye), Jacky HECQUET (Beaulieu-sur-Loire), Hervé JACQUIER (Beaulieu-sur-Loire), Michel CHAILLOU (Bonny-sur-Loire), Michel LECHAUVE (Bonny-sur-Loire), Véronique POULAIN (Bonny-sur-Loire), Christiane SERRANO (Bonny-sur-Loire), René THIEBAUT (Breteau), Pierre-François BOUGUET (Briare), Alain CHARMETANT (Briare), Frédéric GARDINIER (Briare), Philippe LE DEM (Briare), Dominique GIRAULT (Briare), Jacqueline LAURENT (Briare), Laurent LHOSTE (Briare), Kiné NIANG (Briare), Edwige SIGNORET (Briare), Valérie VICHERAT (Briare), Catherine BOURGOIN (Châtillon-sur-Loire), Annie FORTIN (Châtillon-sur-Loire), Gérard GALFANO (Châtillon-sur-Loire), Catherine LETONNELIER (Châtillon-sur-Loire), Emmanuel RAT (Châtillon-sur-Loire), Nathalie DONY (Dammarie-en-Puisaye), Didier HOUDMON (Escrignelles), Jacques EUGENE (Faverelles), Pierre BODIER (Feins-en-Gâtinais), Dominique GEOFFRENET (la Bussière), Sylvie BLOUET (Saint-Firmin-sur-Loire), Blandine LECHAUVE (Thou) soit 32 conseillers.

Etaient excusés :

Céline DESCHAMPS (Beaulieu-sur-Loire) : pouvoir à Jacky HECQUET (Beaulieu-sur-Loire)
Fabrice LAHOUSSE (Champoulet) : pouvoir à René THIEBAUT (Breteau)
Alexandre BRAGUE (Cernoy-en-Berry) : pouvoir à Hervé JACQUIER (Beaulieu-sur-Loire)
Serge RAGU (Châtillon-sur-Loire) : pouvoir à Gérard GALFANO (Châtillon-sur-Loire)
Didier CROISSANT (Ousson-sur-Loire) : pouvoir à Michel CHAILLOU (Bonny-sur-Loire)
Denis GERVAIS (Ouzouër-sur-Trézée)
Valérie CAILLAUT (Ouzouër-sur-Trézée) : pouvoir à Nathalie DONY (Dammarie-en-Puisaye)

Etaient absents :

Evelyne BOURGOIN (Briare)
Audrey RUZZA (Pierrefitte-ès-Bois)

Secrétaire de séance : Blandine LECHAUVE

Délibération n°2024-163

EXTENSION DU SIEGE COMMUNAUTAIRE – MODIFICATION DE L'EQUIPE DE MAITRISE D'OEUVRE

Suite à une modification de la composition de l'équipe de maîtrise d'œuvre à la demande de l'architecte (suppression de la co-traitance), le conseil communautaire est invité à valider la modification au contrat de maîtrise d'œuvre.

Le Conseil communautaire,

VU le code de la commande publique ;

VU la décision du Président n°2022-181 du 10 octobre 2022 confiant la mission de maîtrise d'œuvre relative à l'extension du siège communautaire, au groupement constitué du cabinet Cholet architecte mandataire, et ses co-traitants HIFE et BSI ;

VU l'avenant n°1 du 28 juin 2024 ;

Considérant la demande du Cabinet Cholet, mandataire, de ne plus avoir recours à la co-traitance ;

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

APPROUVE

la modification de l'équipe de maîtrise d'œuvre.

Pour extrait certifié conforme,

Briare, le 2 août 2024

Le Président,
Emmanuel RAT



Le secrétaire de séance,
Blandine LECHAUVE

- 2 AOUT 2024

Date de transmission au contrôle de légalité :

Date de mise en ligne : - 2 AOUT 2024